

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 150 (2005)
Heft: 6-7

Vereinsnachrichten: SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

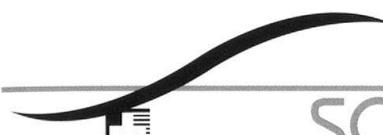
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Programme des activités 2005

L'accent des activités prévues pour 2005 est mis sur la communication interne et externe, sur la politique associative et ses instruments, sur la politique de sécurité et militaire avec ses aspects partiels liés à l'économie, aux finances, au système de milice et à l'obligation de servir.

Communication

Durant ces dernières années, la SSO a participé aux nombreuses votations qui se sont succédées à intervalles rapprochés, et ses sections ont joué un rôle très important en organisant dans leurs régions de nombreuses activités publiques lors des campagnes. La SSO a aussi contribué très efficacement aux débats sur les valeurs de référence. Après l'approbation de la loi militaire, les paramètres essentiels sont fixés par le travail conceptuel du commandement de l'armée, du Conseil fédéral, éventuellement du Parlement.

La SSO doit revoir ses relations publiques. La confiance des citoyennes et des citoyens envers l'armée dépend de leur perception de l'armée. Pour le Comité central, la communication est un facteur très important, qu'elle soit orale ou écrite. Par la communication, il ne se propose pas simplement de réagir à certains événements, mais de les influencer quand cela est possible. La SSO doit agir de manière proactive. A cet effet, le ressort de la communication sera confié à un membre du Comité central, compétent en cette matière, qui sera le Chef de la communication. Vers l'extérieur, la SSO sera représentée en premier lieu par le Président

central, en deuxième lieu par un des vice-présidents, au cas où le Président central serait retenu. La communication externe sera assurée par les organes de publications de la SSO (*ASMZ*, *RMS* et *RMSI*), les médias nationaux et Internet. L'*ASMZ* est propriété de la SSO. La *RMS* et la *RMSI* reçoivent des subsides annuels de la SSO.

Le Président central et les vice-présidents exerceront leurs activités dans toutes les régions et dans toutes les langues nationales. Le Chef de la communication

– élabore une conception pour la communication interne et externe de la SSO;

– assure, en collaboration avec le bureau et le secrétariat général, que la SSO soit en mesure de prendre position de manière proactive et de réagir très rapidement et efficacement lors d'événements importants dans le domaine de la politique de sécurité.

– Prend en compte la nécessité d'activités simultanées dans les différentes régions et dans toutes les langues nationales.

Comité central de la SSO

Col EMG Michele Moor*, président central, Cureglia, STU

Col David-André Beeler*, vice-président et Chef de la communication, Interlaken, SCO BE

Col EMG Hans Ulrich Bigler*, vice-président, Affoltern am Albis, SCO ZH

Maj Markus Blass*, vice-président, Volketswil, SSOART

Lt col Harry Morger, chef des finances, Wallisellen, SSOLOG

Cap Patrik Bamert, Chur, SCO SZ

Maj EMG Niels Büchi, Horgen, ASOR

Lt col EMG Ivo Burgener, Andermatt, SCO UR

Col André Frei, Wil, SCO SG

Maj Rolf Häfeli, Zeihen AG, SSOLOG

Col EMG Thomas Kaiser, Fürigen, SCO NW

Col Willi Keller, Flaach, Société des officiers des troupes blindées

Maj Heidi Kornek, Breganzona TI, Société des adjudants

Lt col EMG Stefano Laffranchini, Bellinzona, STU

Cap Alexandre Mossu, Bottmingen BL, Ass. suisse des officiers grenadiers (AGFACo)

Lt col EMG Robert Riedo, Düdingen, SCO FR

Maj Olivier Savoy, Zollikon, AVIA

Lt col EMG Hans Schatzmann, Wangen a/Aare, SCO SO

Maj EMG Christoph Zimmerli, Bern, OGBB

Lt col Hildegard Zobrist, Schindellegi, SCO SZ

* Membres du bureau



Politique associative

Pour des activités publiques réussies, la SSO doit manifester dans les débats une forte cohérence de pensée. Elle doit aussi assurer que toutes les tendances et les opinions de ses membres soient prises en considération. Le Comité central se propose d'intensifier les échanges d'opinions à l'intérieur de la SSO. A cet effet, il se servira des instruments existants, tels les conférences des présidents, les réunions des présidents au niveau régional, les réunions des présidents des sociétés faîtières d'armes et de services, les séances de travail d'une journée, les séminaires, les visites après des sections cantonales et régionales. En cas de changements importants dans la planification de l'armée, les présidents des sections et autres cercles intéressés seront informés, éventuellement invités à envoyer des représentants dans les groupes de travail organisés par la SSO.

La SSO mettra sur pied chaque année au moins deux conférences des présidents et un séminaire pour jeunes officiers. Le Président central et les vice-présidents participeront, si possible, aux assemblées annuelles des sociétés cantonales et des sociétés faîtières des armes et des services; ils se tiendront aussi à disposition en qualité d'orateurs.

Politique de sécurité et militaire

La situation dans le domaine de la politique de sécurité ne va pas se détendre, et cela vaut

pour la politique intérieure, le niveau international, les risques et les menaces. La politique de sécurité demeure donc une tâche permanente. Des éléments importants du Plan directeur ont été réalisés, d'autres requièrent des concepts plus détaillés. Ils devront être élaborés dans un environnement politico-sécuritaire, social et financier qui évolue constamment.

Ces facteurs requièrent une présence constante de la SSO. La planification de l'armée dès 2012 requiert une discussion de principe. Durant cette phase, il est absolument nécessaire que la SSO, association indépendante, puisse participer dès le début à ces débats et poser ses questions. Des entretiens avec le DDPS doivent avoir lieu régulièrement, avec des points bien définis à l'ordre du jour. Les sujets principaux concernent les prestations demandées à l'armée et les moyens financiers qui lui sont accordés. Il faut aussi intensifier les relations avec les présidents et quelques membres sélectionnés des commissions parlementaires de la politique de sécurité. Les parlementaires dépendent des connaissances et des expériences de la SSO en matière de politique de sécurité.

La SSO poursuivra son dialogue avec tous les secteurs de l'économie afin de maintenir l'échange de connaissances entre l'armée et les responsables du personnel. Il s'agit de promouvoir la co-responsabilité, la compréhension et la disponibilité à l'égard des cadres compétents et intéressés à continuer leur instruction militaire. Dans

son but, la SSO collaborera avec la formation supérieure des cadres de l'armée (FSCA).

Dans sa lettre, adressée à fin mars 2005 à la Commission du Conseil national responsable de la préparation du PA 04, le Président central de la SSO exige, au cas où des économies seraient encore imposées à l'armée et au DDPS, que

– Cela ne soit décidé qu'en tenant absolument compte des aspects et des exigences de la politique de sécurité.

– Cette discussion soit continuée dans le cadre d'une planification intégrée (Plan directeur/missions de l'armée/planifications de l'instruction et de l'armement/planification des ressources/exploitation du potentiel d'économie).

Si le PA 04 était adopté intégralement, on dépasserait une limite critique. A ce propos, il faudra absolument attirer l'attention des parlementaires sur toute contradiction ou incohérence.

Il ne s'agit pas de bétonner les structures actuelles en invoquant la tradition du système de milice, mais de permettre la réalisation de formes nouvelles, dans lesquelles un système de milice évolutif assure de nouvelles possibilités. A ce propos, les points importants sont la formation des cadres en collaboration avec la FSCA, la collaboration entre personnel de milice et personnel de carrière, l'avenir des cadres contractuels.



En ce qui concerne le service militaire obligatoire, la SSO doit:

- élaborer des bases de discussion et de décision sur les questions touchant au service militaire obligatoire et/ou à l'obligation général de servir;
- mettre en évidence, sans idées préconçues ou restric-

tions, tout développement possible, depuis le service volontaire de milice jusqu'à une réalisation plus rigoureuse du service militaire obligatoire actuel;

– mettre en évidence les conséquences pour les structures et les missions de l'armée, de sa compatibilité avec le principe de milice;

– intégrer dans les activités des groupes de travail le plus grand nombre d'opinions différentes;

– établir des relations directes avec des institutions intérieures et extérieures;

– rédiger des argumentaires sur les avantages et les inconvénients de scénarios possibles.

Appel de la SSO

Rassemblons les documents de la SSO!

La Société suisse des officiers a l'intention de centraliser ses documents aux Archives fédérales à Berne. En collaboration avec la fraction d'état-major 152 (archives militaires), les documents seront classés et inventoriés de manière professionnelle. Nous tenons à rassembler une documentation aussi complète que possible de l'histoire et des activités de la SSO, et nous dépendons entièrement de la coopération de tous nos membres.

Veuillez nous transmettre tous les documents de la SSO en votre possession afin qu'ils soient classés et conservés aux Archives fédérales. Si vous désirez garder les documents, nous vous saurions gré de nous communiquer où ils se trouvent, afin qu'ils puissent être inventoriés.

Cet appel concerne exclusivement les documents relatifs à la Société suisse des officiers. Les sociétés cantonales des officiers et les sociétés d'armes et de services disposent de leurs propres archives.

Nous vous saurions gré de transmettre les documents en question, à l'exception des journaux, périodiques hebdomadaires et règlements) jusqu'au 20 juillet 2005 à l'adresse ci-dessous ou de nous les apporter directement après communication téléphonique.

Société suisse des officiers

Secrétariat général

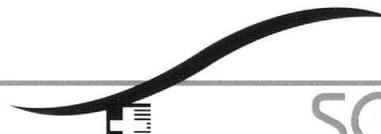
Schaffhauserstrasse 43 / Case postale 321

8042 Zürich

Pour tout renseignement, veuillez contacter

le secrétariat général de la SSO (044 350 49 94, office@sog.ch) ou le colonel Rudolf Jaun,

Chef fracEM 152 (031 323 39 48, Rudolf.Jaun@gs-vbs.admin.ch)



Crédits d'engagement de 1,1 milliard de francs en 2005

A la mi-août 2004, le Conseil fédéral a autorisé le Département de la défense à solliciter, dans le cadre du budget pour 2005, des crédits d'engagement pour un montant total de 1,12 milliard de francs pour les munitions d'instruction, les préparatifs d'achat, le matériel de remplacement et la maintenance, l'équipement et le matériel à renouveler ainsi que l'édification d'ouvrages de protection.

155 millions serviront à réapprovisionner les munitions tirées dans les écoles et dans les cours, à gérer les réserves et à liquider des munitions devenues inutiles.

En 2005, il faudra effectuer des réapprovisionnements de types de munitions plus coû-

teuses, qui avaient été suspendus durant la phase de planification de la nouvelle armée.

Dans le domaine de l'armement, 186 millions permettront d'assurer le passage de la phase conceptuelle à la phase d'application. L'un des projets est la possible acquisition d'un véhicule de reconnaissance ABC. Ces dernières années, le nombre de systèmes complexes et coûteux introduits a été supérieur à ceux qui ont été mis hors service. Les coûts d'entretien qu'ils génèrent sont nettement plus élevés que les systèmes précédents. Les deux postes les plus importants sont représentés par la défense aérienne et les transports aériens (202,5 millions) ainsi que le commandement (109,4 millions).

336,7 millions serviront à l'équipement personnel et au matériel à renouveler. 16% concernent les modifications et

les révisions nécessaires au maintien de la disponibilité technique et tactique des systèmes utilisés par l'armée. 67% concernent des acquisitions de remplacement ou de renouvellement, la part principale (111 millions) étant consacrée à l'aide au commandement ainsi qu'au matériel d'approvisionnement et de transport (46,6 millions).

18 millions sont prévus pour la construction, le renouvellement, l'équipement, la transformation et la désaffectation d'ouvrages de protection et de locaux pour la protection des biens culturels. Jusqu'à présent, les installations de protection ont été financées en commun par la Confédération, les cantons et les communes. La compétence des installations de protection est désormais attribuée à la Confédération. Elle prend entièrement en charge les coûts supplémentaires.